

La Lettre

61

février 2000

DISTRICTS ITALIENS ET PME-SYSTÈMES FRANÇAIS comparaison n'est pas raison

Bruno Courault

Les districts industriels ont été redécouverts en France il y a une quinzaine d'années corrélativement aux observations menées en Italie. Ils font l'objet de l'attention des pouvoirs publics français, qui y voient les moyens de contrecarrer la désertification des régions rurales, de soutenir des activités menacées par l'ouverture des marchés et de lutter contre le chômage. Après la relance des «pays», la Datar encourage le développement de systèmes productifs, dont l'organisation se rapproche des districts italiens, et sollicite à cette fin chercheurs et travaux. Or, la situation des PME-systèmes français paraît à plus d'un titre problématique. La confrontation avec les districts italiens permet de mieux comprendre leur fragilité et leur évanescence.*

La notion de *district industriel* est un vieil objet de l'analyse économique, identifié et théorisé par A. Marshall (1919), et reconsidéré récemment par une pléiade d'auteurs, principalement italiens¹. A. Marshall a montré que le marché n'est pas régi par le seul principe de la concurrence, mais que coopération et solidarité peuvent influencer, dans certaines circonstances, sur le bon fonctionnement économique, voire se substituer aux règles de base. À sa suite, sociologues et politologues ont établi que le marché suppose des conditions sociales et politiques particulières que l'économie standard a eu tendance à oublier².

Le concept de district industriel renvoie à un système d'entrepreneuriat local qui s'est bâti sur des activités économiques traditionnelles à l'origine de la proto-industrie d'il y a cent ou deux cents ans (Mendels, 1972 ; Dewerpe, 1985), c'est-à-dire une petite industrie à la campagne destinée à satisfaire les marchés locaux, mêlant travail à façon, travail à domicile et petits ateliers, et employant une main-d'œuvre abondante. Ce système s'est développé dans un contexte concurrentiel

* Remerciements à Ph. Trouvé et au CEE qui m'ont permis de participer aux rencontres d'Artimino en 1999, ainsi qu'à M.-M. Vennat pour son aide précieuse. Que soient également remerciés pour leur disponibilité et leurs éclaircissements A. Corsani, A. Michelsons, E. Mingione, E. Rullani, F. Sforzi et G. Solinas.

1. Cf. Becattini et Brusco pour l'actualisation de cette théorie ; Saglio pour sa transposition dans le champ sociologique ; Bagnasco, Trigilia et de nombreux autres sociologues pour sa reprise à la lumière des thèses de Polanyi ; Mingione pour sa relativisation.

2. Aujourd'hui, bon nombre d'auteurs s'accordent pour dire que le marché est aussi une construction sociale. La filiation avec Polanyi (1983) est quasi générale, mais tous ne la justifient pas de la même façon.

fort qui a contraint les hommes à rechercher par eux-mêmes la meilleure efficacité individuelle.

Sans aucun doute, des organisations analogues, basées sur des dispositifs proto-industriels, ont traversé le temps en France, notamment dans le secteur du textile-habillement, mais elles n'ont pas fait preuve de la vitalité et de la pérennité italiennes pour des raisons qu'il convient d'identifier.

S'appuyant sur la réussite du cas italien et s'inspirant de la redécouverte des «pays»³, la France réfléchit à une redynamisation de ses anciens districts industriels, ou à la création de nouveaux, à l'instar des «systèmes productifs locaux» que prône la Datar⁴ comme outils de développement local. Or, depuis dix ans, des changements se sont opérés en Italie et, si la proximité entretenue auparavant entre les deux pays n'était pas illusoire, elle peut paraître aujourd'hui caduque étant donné l'évolution divergente des ensembles de PME concernés.

La réactivation ou la constitution de tels ensembles productifs en France soulèvent de nombreuses interrogations. Que recouvre exactement la notion de *district*? Le terme renvoie-t-il à la même réalité sociale et économique dans les deux pays? Pour quelles raisons le modèle perdure-t-il en Italie, alors qu'il a pratiquement disparu en France? Il est temps de réexaminer le diagnostic des auteurs qui prévoyaient l'effacement d'une formation, archaïque pour certains, moderne pour d'autres, et, à la lumière du cas italien, de revenir sur le rôle des PME dans le développement local (Ganne, 1992; Benko, Lipietz, 1992; Bagnasco, Sabel, 1994).

1

LES DISTRICTS INDUSTRIELS EN ITALIE

À la base du district⁵ italien réside une construction sociale autant qu'économique. Mais pour mieux le faire

apparaître, il faut rappeler les fondements historiques et socio-économiques du «système district».

La constitution des districts

Les petites et moyennes entreprises du Nord et du Centre de l'Italie se sont organisées en réseaux locaux de donneurs d'ordres et de sous-traitants à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, lors de la mise en cause de l'organisation taylorienne dans les grandes entreprises. Dépassé par les mouvements sociaux nés de cette crise, le patronat italien suscita, à grande échelle, un *decentramento produttivo*⁶: les industriels confièrent une partie de leur production aux ouvriers professionnels et aux techniciens de leurs ateliers, qu'ils poussèrent à se mettre à leur compte. «Faire faire» devint le mot d'ordre des grandes entreprises et se substitua à l'ancienne règle selon laquelle il était plus économique de réaliser en interne les séquences et les opérations intermédiaires nécessaires à la fabrication du produit final.

L'externalisation des tâches, en rupture avec l'organisation précédente, incita les ouvriers professionnels, soutenus par les organisations syndicales, à tout mettre en œuvre pour réussir leur mutation⁷. Pour y parvenir, ils utilisèrent l'ensemble des ressources localement disponibles. L'inscription de ces professionnels dans les réseaux sociaux de proximité acquit ainsi une importance cruciale.

Un grand nombre de toutes petites entreprises, concurrentes sur le marché, mais complémentaires en termes de spécialisation productive, apparurent, créant les conditions favorables à l'expansion des districts. Parmi les ressources locales, elles firent appel à la force de travail, nombreuse dans ces régions, et aux compétences mobilisables, impliquant tous les membres de la communauté: travailleurs indépendants, artisans, petits entrepreneurs-chefs de famille. Les travailleurs indépendants, qui constituent une part substantielle de cette main-d'œuvre, se différencient des artisans dans la mesure où ils n'occupent pas, comme ces derniers, de position économique stable.

3. Cf. Ganne in Courault, Trouvé (2000). La Datar a institué les «pays» en 1995 (loi Pasqua).

4. Cf. *La Lettre* de la Datar, n°162, avril 1998.

5. Les auteurs italiens parlent de forme ou de système *distrettuale* mais récusent toute idée de modèle.

6. Le concept de «décentralisation productive» a été introduit par Brusco en 1982.

7. Ceux qui acceptèrent une telle mise à l'épreuve étaient des professionnels chevronnés, souvent leaders syndicaux. Ils se muèrent en figures du changement pour les membres des communautés locales et leur servirent d'exemples.

Un tel mouvement s'est généralisé pour plus d'une raison :

- l'appartenance des travailleurs à des familles élargies et à des communautés villageoises, comme c'est le cas dans une majorité de régions en Italie, soude les personnes ;
- l'appartenance sociale et territoriale, enrichie d'un rapprochement professionnel, fonde des solidarités d'autant plus fortes qu'elles sont stimulées par le mouvement syndical ;
- la proximité géographique facilite les échanges rapides et permanents d'informations, essentiels aux relations marchandes et à la coopération ;
- les districts se sont consacrés à la production de biens de consommation dont la croissance rapide au cours des années soixante et soixante-dix a été propice à leur développement ;
- la réussite du modèle doit beaucoup aux aides et aux appuis procurés par les instances locales, politiques, professionnelles et financières. Ces instances, très puissantes dans la structure administrative de l'Italie, ont très vite pris conscience des implications du mouvement. À différents niveaux, elles ont contribué à renforcer la cohérence du système.

Des PME-districts

Le district italien comporte deux réseaux distincts, mais étroitement imbriqués, sans lesquels l'organisation productive n'aurait aucune efficacité :

- un réseau économique dense, constitué d'entreprises qui appartiennent au même secteur d'activité et qui recherchent des avantages comparatifs en se spécialisant à outrance, tout en copiant les stratégies les plus performantes de leurs concurrents, ce qui les conduit à innover tous azimuts ;
- un réseau social composé de travailleurs qui, pour satisfaire les besoins du moment, sont à même de modifier leur position sur le marché local du travail, étant capables tout à la fois de changer d'entreprise et de statut.

Le second réseau sédimente et nourrit le premier, car la pérennité du district industriel implique une règle non écrite et peu connue : celle de la mobilité tant horizontale que verticale des travailleurs. La continuité du système réclame en effet que les personnes puissent non

seulement dépendre simultanément ou successivement de plusieurs employeurs, mais aussi se mettre à leur compte, embaucher leurs propres salariés, puis, du jour au lendemain, reprendre un travail subordonné et se fondre dans le vaste collectif des compétences mobilisées et rejetées en permanence par les entreprises (Solinas, 1982). Cette règle induit des relations hiérarchisées de donneurs d'ordres à sous-traitants, qui ne s'exercent pas toujours au profit des mêmes entreprises, chacune ayant tour à tour accès au marché final selon la réussite des collections proposées (Brusco, 1982).

La mobilité des individus, provoquant la création ou la disparition des unités de production, a fonctionné pleinement lors des années d'expansion des districts, selon le schéma de la «chaîne professionnelle»⁸ (Paci, 1972). Initiés au travail et socialisés au sein des petits ateliers familiaux, les jeunes se formaient au fur et à mesure de leurs différentes embauches. Ils acquéraient ainsi les compétences requises par les professionnels du secteur, n'hésitant pas à certains moments à se mettre à leur compte pour mieux valoriser ce savoir-faire. Ils constituaient ensuite une entreprise, s'ils avaient la chance de s'attirer un flux de commandes suffisant lors des foires régionales où ils exposaient leurs modèles⁹.

Mobilité professionnelle et innovation de produits se conjuguent de façon indissociable pour délimiter l'espace de qualification propre aux travailleurs des districts italiens. Le jeu des statuts professionnels alternants est une expression de la mobilité sociale au sens large. De son côté, la créativité, qui résulte du processus de valorisation individuelle des savoir-faire collectifs, assure la renommée du district puisqu'elle permet aux milliers de travailleurs-créateurs-entrepreneurs d'afficher en permanence leur offre de produits¹⁰.

Certains observateurs, méconnaissant la structure sociale des districts, en ont occulté la dimension «sociétale» - un construit social reposant sur des règles et une culture locales - (Paci, 1999). Ils n'ont voulu retenir que la flexibilité du système productif pour l'inscrire au cœur même du paradigme et fonder sa réussite.

8. Ce schéma existait avant l'avènement des districts.

9. Ce type de parcours professionnel vaut principalement pour les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure, où le renouvellement de l'offre induit mise au point et création continues de produits. Ailleurs, la mobilité n'engendre pas un tel processus de création/disparition d'entreprises, bien que l'ouverture d'ateliers de sous-traitance y soit aussi vive.

10. Ainsi s'explique la présence continue de foires commerciales dans les grands centres textiles de Prato, Carpi, etc. Voir aussi note 22.

Pourtant cette souple organisation n'est rien sans la mobilisation de la main-d'œuvre, sa dynamique entrepreneuriale et ses facultés de coopération et d'adaptation.

Le succès des districts

En l'espace de quinze ans (1970-1985), l'organisation flexible des districts, alliée à l'utilisation de technologies modernes, s'est étendue à de nombreuses activités, générant des records de production et d'exportation à l'instar des grandes entreprises¹¹.

La majorité des activités économiques ayant fait le succès des districts italiens appartient au secteur des biens de consommation qui a connu un accroissement considérable en Europe à partir des années soixante. Cependant, c'est également grâce à leur efficacité que ces ensembles productifs ont conquis des positions solides, à l'échelle européenne et surtout au niveau mondial, dans des domaines comme l'habillement, le textile, le cuir, la chaussure, la machine-outil, la mécanique de précision, la lunetterie, etc. Cette réussite a représenté un paradoxe aux yeux des observateurs : de toutes petites entreprises et leurs réseaux locaux étaient capables de performances internationales parmi les plus remarquables. Elles ont atteint des taux d'exportation dépassant souvent les 50%, car elles ont su non seulement réagir à la demande mais aussi l'anticiper.

Alors que les auteurs italiens ont appréhendé le district comme une construction spécifique, en aucun cas universelle ou transposable, d'autres, influencés par Piore et Sabel (1984), ont considéré qu'il s'agissait d'une résurgence de la proto-industrie, dont les formes marginales avaient survécu là où les grandes entreprises n'avaient pas pu s'imposer, et qui retrouvait dans ce contexte particulier une véritable jouvence. Toutefois, la diversité des exemples étudiés dans chaque région italienne a empêché de poursuivre l'analyse au delà du modèle marshallien, reformulé par Becattini (Pyke, Becattini, Sengenberger, 1990), Brusco (1982), etc. Ceci explique sans doute l'aveu de Becattini : «pendant vingt ans, nous avons échoué dans nos tentatives pour fonder un nouveau paradigme» (*in* Belfanti, Maccabelli, 1997).

11. La production textile-habillement italienne équivaut, selon les experts, à celle de l'industrie aéronautique des USA.

Les districts au carrefour du local et du mondial

Dans le même temps où les spécialistes d'économies locale et industrielle avançaient dans la compréhension et la théorisation des districts italiens, ceux-ci connaissaient une série de changements (absorption, concentration, délocalisation, coopérations extérieures, etc.), dont on ne perçoit pas encore toutes les conséquences et qui suscitent des interprétations diverses.

Trois ouvrages parus en 1997 illustrent la nécessité d'étudier à nouveau la question, d'autant que le système s'étend depuis quelque temps dans les régions du sud de l'Italie. Varaldo et Ferrucci (op. cit.) analysent les transformations intervenues dans la majorité des grands districts et concluent à l'ouverture de ces derniers, sans que cela remette en cause leur efficacité. Bramanti et Maggioni (op. cit.) osent une critique plus systématique faite sous l'angle de l'économie régionale et territoriale. Ils présentent l'ouverture des districts comme le résultat d'une régulation macro-économique par laquelle les forces externes défont les équilibres internes jusque-là sauvegardés. Bologna et Fumagalli (op. cit.) conçoivent la mutation des districts comme une réponse au maintien de formes passéistes révolues et comme une expression de la recomposition post-fordiste. Ils en attendent une atteinte à l'efficacité de l'organisation.

À leur tour, Rullani et Romano (1998), voient dans le post-fordisme italien, qu'ils préfèrent appeler «capitalisme réticulaire», une dynamique qui a permis la reconstitution des petites entreprises capables de nouer des relations à la fois locales, nationales et internationales, et que les transformations en cours n'altèrent en rien.

Si les chercheurs italiens éprouvent quelques difficultés à se prononcer sur les modifications à l'œuvre, c'est aussi parce que les districts actuels ne ressemblent pas à ceux d'hier. La mobilité sociale et professionnelle des travailleurs a changé de nature et n'a pas grand-chose à voir avec le mouvement de création d'entreprises qu'elle stimulait par le passé. Les centres professionnels prennent une part grandissante dans la mise en relation des entrepreneurs, facilitant la transmission des savoirs ainsi que l'accès à des réseaux dépassant le cadre local. On cite depuis peu le cas du «parc scientifique et technologique» de Padoue en Vénétie¹², conçu comme

12. Séminaire d'Irigny, *Le plein emploi dans la globalisation. Les districts italiens sont-ils une exception en Europe ? Le cas du Veneto*, décembre 1999.

conservatoire des connaissances et savoirs professionnels locaux en voie de disparition.

Le dynamisme et la créativité des entreprises italiennes ont longtemps retenu l'attention des chercheurs français. Toutefois, ce qui se dessine depuis quelques années en Italie incite à envisager avec prudence les actions à promouvoir, d'autant que, si les districts italiens ont tardé à évoluer, les systèmes français locaux ont en partie disparu, ou connu de multiples transformations.

2

ÉVANESCENCE DES SYSTÈMES LOCALISÉS DE PME EN FRANCE

Il existait en France dans les années soixante de nombreux vestiges d'anciens districts, survivance de la proto-industrie décrite et analysée par les historiens de l'économie moderne¹³. Des entreprises, petites et moyennes, subsistaient alors sur des territoires qui se consacraient généralement à plusieurs activités : le Vimeu (serrurerie), le pays de Thiers (coutellerie, orfèvrerie), Roanne (constructions mécaniques, textile), le Boulonnais (conserveries, métallurgie), Romans et Fougères (cuir, chaussure), Cholet (chaussure, habillement), certains pays du Jura comme Oyonnax (matières plastiques, lunetterie), la vallée de l'Arve (mécanique de précision), etc. Ces entreprises avaient bénéficié d'une main-d'œuvre nombreuse, fortement ancrée dans le local.

Or, seule une minorité de ces PME a survécu à l'expansion des « Trente Glorieuses ». Les districts que nous avons observés au tournant de la décennie quatre-vingt-dix¹⁴ - en majorité lors de leur phase de déclin -, ont connu de telles mutations qu'il est difficile de parler encore de « formations districts », et les parallèles que nous tentions il y a dix ans (Courault, 1989) semblent aujourd'hui caducs. Mais derrière cet effacement des districts, c'est une autre *dynamique des PME-systèmes*¹⁵ qui se profile.

13. Cf. Dewerpe et Caron in Ganne (1992).

14. Cf. Ganne (1992), Benko, Lipietz (1992) et Courlet (1992).

15. Cf. les contributions in Courault, Trouvé (2000).

Les raisons de cette métamorphose sont nombreuses et ressortent bien d'une confrontation avec le cas italien. La majorité des systèmes de PME localisés ont dû apprendre à s'autonomiser quand ils n'ont pas sombré. Ils ont connu leur apogée dans les années soixante-dix, mais les PME n'ont pas su mobiliser, lors du retournement conjoncturel qui a suivi, les ressources d'un environnement social et politique hermétique aux réalités économiques. Comment expliquer autrement leur frilosité face aux marchés à l'exportation, une frilosité accentuée par l'absence de conseils et de services en matière de réflexion stratégique¹⁶ (Courault, Parat, 1998) ? À la différence d'une organisation décentralisée avec une cascade de sous-traitants flexibles, les PME des systèmes industriels français présentaient une grande rigidité. Bien qu'ancrés dans l'histoire sociale et économique des territoires, ces systèmes n'ont pas pu, contrairement à leurs homologues transalpins, construire un bien commun local, ni promouvoir des règles spécifiques de fonctionnement et de gestion, ce qui aurait soudé durablement les entreprises entre elles. En raison de l'exode rural, ils n'ont pas bénéficié de ressources humaines aussi abondantes et mobiles qu'en Italie. Le salariat s'est développé au détriment du travail indépendant ou de l'artisanat : de mentalité différente, les paysans-ouvriers français s'opposent aux ruraux-entrepreneurs italiens (Paci, 1999). Les PME ont en outre pâti de bases professionnelles insuffisantes (Trouvé, 1992), mal relayées par un appareil de formation local défaillant (Ganne, 1996). Tous ces manques n'ont pas permis de susciter une dynamique entrepreneuriale susceptible de contrer la disparition progressive des systèmes de PME. Au lieu de se renforcer sous la pression des marchés comme en Italie, le modèle n'a fait que se déliter en France et les tissus industriels locaux se sont irrémédiablement défaits, faute de mobilisation collective.

Les formes d'un passé révolu

Il n'existe actuellement en France plus aucun district de PME au sens italien du terme, à l'exception du *Sentier* parisien qui en présente encore toutes les caractéristiques. Des formes dérivées sont identifiables ici et là, notamment dans les activités du textile-habillement,

16. Les centres techniques, lorsqu'ils existent, se bornent le plus souvent à relayer des aides ponctuelles dans le domaine de l'organisation ou de la formation, mais font rarement du conseil en stratégie, vital pour les PME.

mais on ne peut leur accorder l'appellation de district tant elles ont connu de changements.

La vallée de l'Arve en Haute-Savoie, dominée par l'industrie du décolletage, est souvent citée en exemple par ceux qui préconisent la réactivation des districts (Courlet, Leger, 1998). Or le site est très révélateur des deux principales évolutions qui caractérisent aujourd'hui leur économie en France. D'une part, comme à Oyonnax ou Saint-Étienne, le tissu des PME évolue vers des entreprises de taille moyenne, dont les relations industrielles passent aussi par des échanges externes à la région. D'autre part, la grande majorité des PME subsistantes n'emploient plus que des salariés, la mobilité des personnes ayant disparu. Toutefois, le rôle de ces PME artisanales reste très fort, témoignant de leur vocation industrielle exceptionnelle.

Une exception qui confirme la règle

Le *Sentier* parisien, symbole du prêt-à-porter français, conserve dans son périmètre les caractéristiques d'un district. Parallèlement à la dimension commerciale, l'activité productive demeure, quoiqu'à une échelle moindre, indépendamment de l'évolution rapide que subit le système. Les «grandes» entreprises - rapportées au contexte du quartier - qui avaient pignon sur rue ont disparu, remplacées par un ensemble composite de prestataires de services très performants, capables d'allier rapidité extrême d'exécution, réactivité et service à la carte. La proximité géographique participe grandement à l'efficacité du dispositif. Les prestataires se maintiennent car ils conjuguent généralement les deux fonctions qui leur permettent de se recréer en permanence (Parat, 1998) et de rester en prise avec les acteurs de la distribution que sont devenues les chaînes : les fonctions de grossiste et de concepteur. En tant que concepteurs, ils copient les modèles dessinés par d'autres créateurs. En tant que grossistes, ils servent de vitrine de la mode et assurent le lien avec la clientèle nationale et internationale. On retrouve ainsi, mais organisée différemment, la fonction jouée par les foires commerciales permanentes des régions centrales de l'Italie. L'équilibre du dispositif provient de ce que les entreprises travaillent avec une myriade de sous-traitants, de taille variable, qui connaissent souvent une existence éphémère en raison de leur illégalité. Si les premières sont aisément identifiables, les seconds, situés pour la plupart en banlieue parisienne, sont l'objet d'un turn-over qui les rend difficilement dénombrables. Qu'advientra-

t-il de ce site quand les chaînes de distribution cesseront de s'y approvisionner ? Il semble que les transformations récentes du quartier préparent une réorganisation complète du district.

Les anciens districts du textile-habillement

La permanence de formes dérivées de district dans le secteur du textile-habillement¹⁷ éclaire singulièrement le processus d'éclatement et de recomposition à l'œuvre dans une majorité d'anciens systèmes de PME.

Le textile-habillement a constitué un domaine d'activité extrêmement porteur, mais très concurrentiel. Il est soumis depuis dix ans à une refonte profonde du fait de l'émergence des acteurs de la distribution (Parat, 1998).

Roubaix, malgré son passé de capitale de l'industrie lainière, n'a pas pu conserver son potentiel industriel et se présente aujourd'hui davantage comme un «centre de ressources», œuvrant en tant que centre technique, avec une capacité productive amoindrie¹⁸. La *Cité de l'initiative*, qui a vu le jour il y a une dizaine d'années, a su mobiliser et fédérer des formes de coopération technique là où les seules ressources et compétences professionnelles ne suffisent plus à dynamiser le système productif (Thomas, 1997). Les coopérations sont manifestes, mais elles se limitent à des prestations qui s'apparentent à de la sous-traitance professionnelle de services, n'ayant plus rien de commun avec la sous-traitance industrielle qui était le trait principal des districts.

Cholet (produits «chaîne & trame») et Roanne (produits «maille») ont également connu depuis une dizaine d'années des évolutions très éclairantes (Courault, Parat, 1998).

Le Choletais s'est recomposé en centre de sous-traitance. Les entreprises industrielles de la région qui étaient leaders sur le marché, ont disparu ou se sont fait racheter, ce qui revient au même du point de vue des relations locales. La délocalisation des unités de production vers des pays à faible coût de main-d'œuvre y a été massive. Si le clivage reste total entre sous-traitants et

17. Nous étudions depuis dix ans l'évolution de la filière «textile-habillement-distribution» sous ses multiples aspects (cf. Rérat, Courault, 1992 ; Courault, Parat, 1998).

18. À titre de comparaison, Nottingham et Carpi se sont dotés de centres équivalents mais articulés à une base industrielle encore très active.

PAR DELÀ LA RÉUSSITE DES PME ITALIENNES, QUEL AVENIR POUR LES AUTRES PME-SYSTÈMES ?

donneurs d'ordres, la montée en puissance des premiers s'est accompagnée d'une professionnalisation, d'un accroissement de l'offre et d'une ouverture vers l'extérieur : en tissant leurs propres réseaux de coopération, ils ont acquis, à l'égal des donneurs d'ordres locaux, des compétences en matière de création de produits ou d'organisation de la production. Certains, grâce à un effort intense de formation, se sont transformés en prestataires de services au profit des grands noms du prêt-à-porter, se spécialisant dans les processus de délocalisation, dans l'aide à la conception ou dans la logistique. La force des industriels de la région réside dans leur très grande cohésion, un atout dont ils ont parfaitement conscience.

Le Roannais offre un cas de figure tout aussi éclairant dans la mesure où on est encore dans le cadre d'un district à l'ancienne : une structure économique aussi riche, complète et éclatée que dans le modèle de référence, où persiste un tissu artisanal substantiel ayant permis à la région de surmonter les crises traversées. On dénombre en effet un potentiel productif de 280 artisans, mal connu et seulement identifié comme contribuant pour une part notable à la renommée et à la vitalité du système. L'organisation ancienne a survécu ici plus longtemps qu'ailleurs en France, car l'activité de la « maille » a mieux résisté à la délocalisation des ateliers que les produits « chaîne & trame » du Choletais. Elle semblait même, ces dernières années, à nouveau animée par la dynamique du district, grâce à l'opération de formation *MUTEX* lancée par les pouvoirs publics en 1997 pour renforcer les savoir-faire locaux et élever le niveau de qualification de la main-d'œuvre. Toutefois cette dynamisation ne paraît pas avoir porté tous ses fruits¹⁹. Les forces sont encore fragmentées et la synergie qui a associé en 1997 cinquante entrepreneurs s'avère encore faible, même si certains ont parfaitement identifié les axes de leur future stratégie individuelle et collective. L'esprit collectif qui s'est manifesté alors a bien pris la mesure des enjeux offerts à la région, mais il reste à mi-parcours dans la mise en œuvre de solutions locales originales. Il est fort probable que les entreprises porteuses de ce renouveau timide trouvent les moyens de conforter leur position au détriment de celles, plus fragiles, qui n'en ont pas encore bénéficié²⁰.

19. Telle était la principale conclusion de notre évaluation (cf. Courault, Parat, 1998). La mise en réseau des cinquante entreprises les plus dynamiques du textile-habillement apparaissait comme le résultat le plus probant de la bonne compréhension du fonctionnement d'un district. Des échos récents nous laissent réservés sur la poursuite de cette concertation.

20. La délocalisation, longtemps freinée, est à l'œuvre depuis 1999, provoquant la fermeture de petits ateliers de confection jusque-là préservés.

Les acceptions nombreuses de « PME-districts » et « PME-systèmes », avec leurs évolutions, ne laissent aucun doute : le district est spécifique à l'Italie et constitue « la forme sociétale » par excellence d'une organisation productive en vigueur dans un grand nombre de régions. Les auteurs italiens rappellent, unanimes, que les PME des districts, dûment répertoriés²¹, assurent 40 % de la production nationale et pèsent pour autant dans l'emploi total.

En articulant le dispositif économique le plus efficient, la mobilité professionnelle et sociale la plus large et des régulations locales en phase avec l'organisation politique propre aux sociétés régionales - l'Italie est encore aux yeux de nombreux observateurs « un pays de régions » -, le modèle a trouvé sa forme canonique au nord-est et au centre de l'Italie contemporaine. Il a fait preuve d'une vitalité à nulle autre pareille²² et se maintient malgré l'évolution en cours. Forts de cette réussite exemplaire, les politiques ont cru qu'il serait possible d'inciter à la réactivation d'un tel système un peu partout, sans comprendre que sa dynamique, d'essence purement « sociétale », était inséparable des micro-sociétés italiennes.

Dans d'autres contextes géographiques et politiques, les nombreuses recensions effectuées ne sont, de toute évidence, que des formes rapprochées du district italien. Les chercheurs évoquent souvent le Bade-Wurtemberg en Allemagne, le Jura suisse, la Vallée de l'Arve en France, la *Silicon Valley* aux États-Unis et quelques cas moins connus au Brésil, au Mexique ou au Japon²³.

21. L'Istat en dénombre plusieurs centaines et les chercheurs y ajoutent ceux qui sont en voie d'émergence dans le Sud [qui ne satisfont pas encore aux critères de mesure de l'Institut].

22. Les chiffres suivants que j'emprunte aux études réalisées avec mes collègues italiens sur l'industrie de la chaussure dans les années quatre-vingt, illustrent cette vitalité : 26 000 artisans-petits producteurs des Marches se consacraient à la création permanente de modèles, alors que 16 000 salariés du Choletais étaient occupés à la fabrication industrielle de produits conçus par une centaine de créateurs (cf. Courault, Rérat, Rubery et alii, 1990 ; Courault, Rérat, Weisz, 1989).

23. Les ouvrages publiés sous l'égide de Pyke et Sengenberger en font une large recension (cf. op. cit.). Le dernier exemple inventorié a été présenté en

Cette accumulation d'exemples disparates permet-elle de fonder, dans divers pays, une logique de relance des systèmes de production localisés ?

Emergence de nouveaux districts en Italie

Un débat s'est instauré depuis quelques années en Italie sur le thème de la transférabilité des districts à propos de la constitution d'ensembles de PME dans le *Mezzogiorno* (Becattini, 1998 ; Mendolesi, Aniello, 1998). Ainsi s'est trouvée posée la question du transfert de la petite entreprise du Nord vers le Sud, en dehors des régions qui ont connu son émergence et son succès. Traditionnellement, les seules entreprises ayant vu le jour dans les zones méridionales étaient le résultat de décisions politiques nationales qui visaient à effectuer des investissements, ou le fruit de transplantations d'établissements décidées par des entrepreneurs du Nord. Elles étaient perçues comme des implantations artificielles d'unités conçues et organisées pour d'autres régions, preuve que la déconcentration industrielle n'est pas apte à créer les liens sociaux indispensables à la réussite du district. L'émergence de petits entrepreneurs locaux qui construisent leurs propres marchés ne se décrète pas : elle se construit progressivement à partir des habitants et des groupes sociaux en présence, de leur histoire et de leur culture.

Or, a émergé dans la région de Naples, et plus au sud, une multitude de petites entreprises, à la frontière de l'économie formelle et informelle, toutes de très petite taille, aux effectifs fluctuants inscrits comme «réguliers» ou «irréguliers», spécialisées dans les mêmes activités que celles qui émergent dans le Centre et le Nord-Est, il y a vingt ans. Répétition de l'histoire ou montée d'une économie formelle qui cherche ses marques dans un Sud soumis aux règles claniques traditionnelles ?

Le cadre analytique du district permet d'expliquer le maintien d'un tissu productif local réunissant une myriade de PME, chacune constitutive du système, toutes solidaires et rigoureusement complémentaires, et de ce fait indissociables les unes des autres, la synergie des forces résultant de l'efficacité de chaque unité. La régulation d'ensemble s'exerce par l'entremise d'une imbri-

cation de solidarités locales qui présupposent de multiples réseaux professionnels, politiques et culturels. Ces critères ne sauraient se concevoir sans les conditions sociétales si particulières qui ont présidé au développement des districts (Paci, 1999).

De nouveaux PME-systèmes en France : à quelles conditions ?

Ce sont des objectifs d'enracinement de la main-d'œuvre et de développement local que poursuivent les politiques publiques françaises à travers la mobilisation des PME-PMI. Pourtant, il serait illusoire de vouloir ressusciter en France des districts de PME, car les facteurs qui ont contribué à leur existence ne sont plus à l'œuvre. En effet, l'émergence et la constitution de ces ensembles a correspondu à une époque où les rapports sociaux d'une part, le redéploiement d'activités d'autre part, ont fait naître une étroite symbiose entre les hommes et les entreprises à l'intérieur de territoires donnés. En second lieu, les conditions macro-économiques qui ont soutenu la croissance du modèle ne sont plus en vigueur. Ainsi, la forte expansion économique a disparu et la consommation de masse a laissé place à une consommation sélective qui demande à être constamment sollicitée. Si le système productif dictait naguère ses règles au marché, c'est le consommateur, via la distribution, qui impose aujourd'hui sa loi. L'ouverture des frontières a sonné l'arrêt du protectionnisme qui mettait les systèmes industriels les plus fragiles à l'abri de la concurrence étrangère.

Dans les régions, la crise a entraîné la fermeture des grandes entreprises, privant les PME de donneurs d'ordres locaux et les territoires d'un volume considérable d'emplois de production. La restructuration, voulue hier par les planificateurs qui considéraient la dispersion et la petite taille des entreprises comme autant d'handicaps à la modernisation de l'appareil productif, s'est traduite par la mise en place d'unités plus grandes qui ont récupéré une partie de la production précédemment externalisée. Les réseaux de PME se sont clairsemés et les unités qui se maintiennent ont changé de nature et de contexte²⁴.

Le mode de développement endogène qui prévalait auparavant ne fonctionne plus : peu d'entreprises nouvelles se créent. Pour perdurer, les PME restantes

1998. Il s'agit du district de la chaussure de Santa-Catarina au Brésil, étudié par Meyer-Stamer. Capecchi avait identifié pour sa part celui de la machine-outil au Japon. Benko et Lipietz (2000) en mentionnent de nouveaux.

24. Cf. de Banville et Vennin ainsi que Ganne in Courault, Trouvé (2000).

ont dû nouer à l'extérieur de la région des liens avec des donneurs d'ordres, dont les logiques industrielles dépassent le niveau local. Elles sont de moins en moins associées à des activités traditionnelles. Beaucoup n'assurent plus de sous-traitance de production, mais sont devenues des prestataires de service, utilisant les savoir-faire locaux. Elles génèrent peu d'emplois, et, lorsqu'elles en créent, ce sont des emplois qualifiés qui ne compensent pas la perte massive de travail non qualifié, engendrée par la fermeture des grands établissements. L'interdépendance forte qui présidait aux relations entre les entreprises est inexistante. Celles-ci, naguère fondées sur la confiance et facilitées par la proximité, ont été remplacées par des accords formalisés de partenariat, qui sont activés à distance et rigidifient le système.

Les ressources socio-culturelles locales, qui constituaient le ciment des districts et dans lesquelles les PME puisaient leurs travailleurs, ont évolué. En premier lieu, ces derniers se sont rarefiés, attirés par les grands centres urbains, et, parmi eux, les femmes qui en fournissaient une grande partie. En second lieu, la mobilisation des réseaux sociaux n'est plus de mise, les membres de la famille et de la communauté étant dispersés. Le sentiment d'appartenance et la solidarité se sont estompés faute d'intérêts communs. Enfin, les nouvelles générations n'ont pas les mêmes attentes que leurs aînés face au travail. Elles ont tendance à se détourner des activités traditionnelles et à s'orienter vers des métiers mieux rémunérés qui leur offrent une formation professionnelle et une possibilité de reconversion en cas de récession économique. Elles recherchent

la sécurité de l'emploi. La mobilité professionnelle est devenue synonyme de précarité avec la montée du chômage ; elle ne prévaut qu'un temps, les premières années de la vie active, dans l'espoir d'une situation stable. La mise à son compte et le rôle de chef d'entreprise ne sont pas très attractifs : ils représentent un risque élevé étant donné la versatilité des marchés et la difficulté qu'ont les petites structures à s'adapter. Le salariat s'est développé et la dynamique entrepreneuriale s'est émoussée malgré les incitations multiples.

Certes, il existe un puissant mouvement de «PMIisation», mais il ne s'analyse pas dans la logique des districts industriels. Il s'agit d'un mouvement de déconcentration de groupes et de grandes entreprises qui cherchent par tous les moyens à se réorganiser en externalisant et autonomisant les activités qui se prêtent à une «délocalisation». Ces entreprises s'inscrivent dans des logiques d'innovation, de valorisation, d'échanges qui dépassent le niveau territorial. Elles restent souvent imperméables aux contextes locaux et aux groupes sociaux auxquels rien ne les rattache (Raveyre, 2000). Le local devient purement contingent à leur inscription spatiale.

Une volonté politique, qui plus est centralisée, ne suffit pas à exhorter les forces socio-économiques d'un territoire à œuvrer dans le sens du développement local. Il faut que celles-ci reconstruisent une histoire commune et retrouvent la spontanéité d'agir ensemble. Il convient également qu'elles puissent compter sur des instances locales, dotées de pouvoirs réels.

RÉFÉRENCES

Bagnasco A., Sabel C., 1994, *PME et développement économique en Europe*, La Découverte.

Becattini G., 1998. *Distretti industriali e made in Italy. Le basi socioculturali del nostro sviluppo economico*, Turin, Bollati Boringhieri, Temi (79).

Belfanti C., Maccabelli T., 1997, *Un paradigma per i distretti industriali. Radici storiche, attualità e sfide future*, Brescia, Grafo.

Benko G., Lipietz A. (dir.), 1992, *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF.

Benko G., Lipietz A., 2000, *La richesse des régions*, Paris, PUF.

Bologna S., Fumagalli A. (a cura di), 1997, *Il lavoro autonomo di seconda generazione. Scenari del postfordismo in Italia*, Milan, Feltrinelli.

Bramanti A., Maggioni M. (a cura di), 1997, *La dinamica dei sistemi produttivi territoriali : teorie, tecniche, politiche*, Milan, Franco Angeli.

Brusco S., 1982, «The Emilian Model : Productive Decentralisation and Social Integration», *Cambridge Journal of Economics*, n°6.

- Caron F.**, 1992, «Place et importance des PME dans le système productif français», in B. Ganne (dir.), *Développement local et ensembles de PME*, Lyon, Glysi.
- Courault B.**, 1989, «La flexibilité locale à l'italienne», *La lettre d'information du CEE*, n°14.
- Courault B., Parat E.**, 1998, «PME et emploi : l'industrie de l'habillement à Roanne et Cholet», *Lettre du CEE*, n°54.
- Courault B., Parat E.**, 1998, *Évaluation du programme de formation des entreprises de Roanne : «MUTEX»*, rapport à la DRTEFP et à la CCI de Roanne.
- Courault B., Rérat F.**, 1988, «La flexibilité de la production» in Stankiewicz F., *Les stratégies d'entreprises face aux ressources humaines. L'après-taylorisme*, Paris, Economica.
- Courault B., Rérat F., Rubery J., Solinas G., Vila P., Weisz R., Wilkinson F.**, 1990, «L'industrie de la chaussure en Europe : vers plus de flexibilité», *Dossier de recherche CEE*, n°35.
- Courault B., Rérat F., Weisz R.**, 1989, «Footwear Manufacturing Firms in France : a Typological Study», *Labour and Society*, BIT.
- Courault B., Trouvé Ph.**, 2000, *Les dynamiques de PME. Approche internationale*, Paris, CEE, PUF (à paraître).
- Courlet C.** (dir.), 1992, *Industrie et territoires*, Actes du colloque de Grenoble, décembre.
- Courlet C., Leger J.-C.**, 1998, «L'exemple de la Vallée de l'Arve – Technic Vallée», séminaire CGP-Dares, Paris, 6-7 avril.
- Courlet C., Soulage B.** (dir.), 1994, *Industrie, territoires et politiques publiques*, Paris, L'Harmattan.
- Dewerpe A.**, 1992, «Les systèmes industriels localisés dans l'industrialisation française», in B. Ganne (dir.), *Développement local et ensembles de PME*, Lyon, Glysi.
- Ganne B.**, 1992, *Développement local et ensembles de PME*, rapport du groupe de travail financé par le Pirtem, Lyon, Glysi-CNRS.
- Ganne B.**, 1996, «PME, districts et nouvelles territorialités», in Consentino F., Pyke F., Sengenberger W., *Local and Regional Response to Global Pressure : the Case of Italy and its Industrial Districts*, Geneva, International Institute for Labour Studies, BIT.
- Marshall A.**, 1919, *Industry and Trade*, London, MacMillan.
- Mendels F.**, 1972, «Proto-Industrialization : the First Phase of Industrialization Process», *Journal of Economic History*, mars.
- Mendolesi L., Aniello V.**, 1998, «L'Italia che non c'è : quan'è, dov'è, com'è ?», *Rivista di politica economica*, LXXXVIII (8-11), août/octobre.
- Mingione E.**, 1998, *Sociologia della vita economica*, Rome, Carocci.
- Paci M.**, 1972, *Mercato del lavoro e classi sociali*, Bologne, Il Mulino.
- Paci M.**, 1999, «Alle origini della imprenditorialità e delle fiducia interpersonale nelle aree ad economica diffusa», *Sociologia del Lavoro*, décembre.
- Parat E.**, 1998, «La filière-textile-habillement distribution. Entre production industrielle et gestion de flux», *Dossier du CEE*, n°15.
- Piore M., Sabel M.**, 1984, *The Second Industrial Divide. Possibilities for Prosperity*, New York, Basic Books.
- Polanyi K.**, 1983, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard (1ère éd., 1944).
- Pyke F., Becattini G., Sengenberger W.** (eds), 1990, *Industrial Districts and Inter-firm Cooperation in Italy*, Geneva, International Institute for Labour Studies, BIT.
- Pyke F., Sengenberger W.** (eds), 1992, *Industrial Districts and Local Economic Regeneration*, Geneva, International Institute for Labour Studies, BIT.
- Raveyre M.**, 2000, «Nouvelle forme de PME, nouvelles perspectives pour la création d'emploi en milieu rural», in Courault, Trouvé, *Les dynamiques de PME. Approche internationale*, Paris, CEE, PUF (à paraître).
- Rérat F., Courault B.**, 1992, «Les PME en milieu local. Confrontations monographiques», *Dossier de recherche CEE*, n°48.
- Rullani E., Romano L.**, 1998, *Il postfordismo. Idee per il capitalismo prossimo venturo*, Milan, Etaslibri.
- Saglio J.**, 1991, «Échange social et identité collective dans les systèmes industriels», *Sociologie du travail* (4).
- Solinas G.**, 1982, «Labour Market Segmentation and Workers Career : the Case of the Italian Knitwear Industry», *Cambridge Journal of Economics*, n°6.
- Thomas B.**, 1997, *Le contrôle territorial : une nécessité ? La VPC dans le nord-est de la métropole lilloise*, thèse, Grenoble, Université Pierre Mendès-France.
- Trigilia C.**, 1986, *Grandi partiti e piccole imprese*, Bologne, Il Mulino.
- Trouvé Ph.**, 1992, «Pratiques entrepreneuriales, reproduction et déstabilisation d'un système productif localisé. L'exemple du pays de Thiers», in B. Ganne (dir.), *Développement local et ensembles de PME*, Lyon, Glysi.
- Valardo R., Ferrucci L.** (a cura di), 1997, *Il distretto industriale tra logiche di impresa e logiche di sistema*, Milan, Franco Angeli.